

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 février 2007

oo

OBJET : Aménagement et extension de la Mairie - Mise à jour du programme, lancement de la première phase et demande de subventions

Le Maire rappelle au Conseil que celui-ci avait approuvé en 2004 une opération d'extension et de réaménagement de la Mairie, rendue nécessaire par les exigences de l'administration communale et le bon accueil du public.

Un projet global a donc été élaboré, et le permis de construire pour cette opération a été approuvé par les services de l'Etat. Mais les inflexions apportées au projet initial et à son phasage nécessitent, afin de finaliser les financements, de mettre à jour la configuration générale de l'opération.

Le Conseil est donc invité à délibérer pour cette mise à jour, en particulier en ce qui concerne la première phase de l'opération.

Le Maire précise que, concernant la question de l'alimentation énergétique du bâtiment, des projets sont envisagés, mettant en œuvre des énergies alternatives comme le bois ou le solaire.

Ces projets feront l'objet d'un examen spécifique par le Conseil, leur financement répondant à des règles particulières.

Le coût total du programme est estimé à UN MILLION TROIS CENT VING-DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (1 322 500,00 €) HT.

Le Maire propose au conseil d'approuver ce programme de travaux, qui se déroulera sur plusieurs années, et de l'autoriser à lancer la procédure de marché public relative à la première phase.

Celle-ci consiste en la création d'une nouvelle salle du Conseil et des mariages sur une dalle de béton entre la Mairie actuelle et la bâtiment communal occupé par la Poste, la partie basse étant aménagée en salle de réunions. Le niveau route du bâtiment de la Mairie sera également réaménagé, pour accueillir à terme l'accueil général.

Le coût de cette première phase est estimé à SIXCENT VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (620 750,00 €) HT.

Le Maire souligne par ailleurs que, le coût des travaux ne pouvant être supporté par la Commune seule, il convient donc de solliciter des subventions de la part du Département, de la Région et de l'Etat, l'aide de ce dernier rentrant dans le cadre de la Dotation Générale d'Equipement (DGE) des Communes.

Il propose donc, à cet effet, le plan de financement suivant :

Etat-DGE (40%)	248 300 €
Département (30%)	186 225 €
Région (10 %)	62 075 €
Commune (20%)	124 150 €
Total	620 750 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Considérant la nécessité de mettre à jour le projet d'aménagement et d'extension de la Mairie, ainsi que son phasage,

Considérant que la Commune ne peut à elle seule assurer le financement de l'intégralité du programme,

Approuve le programme de travaux et le plan de financement proposés,

Autorise Monsieur Marc MORINI, son Maire en exercice,

- à solliciter la participation financière du Département, de la Région et de l'Etat
- à mener la procédure de marché public afférente à la première phase du programme
